



3^{EME} COMITE CITOYEN POUR L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT ENERGIE

Mardi, 7 avril 2009 • 19h à 21 heures • Siège de Plaine Commune

COMPTE-RENDU

(VALIDER LORS DE LA 4^{EME} SEANCE DU COMITE CITOYEN)

ORDRE DU JOUR DU 3^{EME} COMITE CITOYEN

19h -19h05 : Accueil des participants et validation du 2^{ème} compte-rendu du comité citoyen

19h05 – 19h25 : Explication et proposition d'organisation pour la formalisation de l'avis du comité citoyen par M. Le Glou

19h25-19h35 : Présentation par José Lopez (Bureau d'étude ICE) des pistes d'actions du Plan Climat Energie qui seront détaillés autour de 5 thèmes :

- Habitat
- Transports-Déplacements
- Déchets
- Exemplarité de la collectivité : Eclairage public
- Communication, Education à l'environnement & au développement durable

19h35-19h40 : Intervention de Michel Bourgain, Vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie en charge de l'élaboration du Plan Climat Energie.

19h40-19h50 : Discussions

19h50-19h55 : Présentation du diagnostic réalisé sur éclairage public dans le cadre du Plan Climat Energie par Céline Chasse, chargée de mission éclairage public et réseaux à Plaine Commune

19h55- 20h05 : Discussions avec les participants

20h05-20h10 : Présentation de l'étude réalisé sur la définition d'un référentiel énergie pour les logements privés neufs et existants dans le cadre du plan Climat Energie par Christophe Milin du bureau d'étude ICE.

20h10-20h20 : Discussions

20h20-20h25 : Intervention de Dominique Carré, Conseillers communautaires délégué aux transports et aux déplacements
20h25-20h35 : Discussions
20h35-20h40 : Intervention Sylvain Ros, Vice-président délégué aux Déchets et au recyclage
20h40-20h50: Discussions
20h50-21h00 : Retour sur la méthodologie proposée pour la formalisation de l'avis du comité citoyen.
21h00 : Conclusion

SYNTHESE DES DEBATS

Michel Bourgain, Vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie, ouvre la séance. Il demande s'il y a des commentaires ou des questions sur le compte-rendu de la deuxième réunion. Aucune modification n'est demandée ; le compte-rendu est alors validé.

Ruth Stegassy, modératrice de la séance, présente l'ordre du jour en insistant sur la densité du programme et la nécessité que chacun des intervenants respecte les temps de parole prédéfinis. Elle donne la parole à Jean-Paul Le Glou, Vice-président délégué à la démocratie participative, pour présenter aux participants une proposition relative au mode d'élaboration de l'avis du Comité Citoyen.

* *
*

Elaboration de l'avis du Comité Citoyen - proposition

Jean-Paul Le Glou, Vice-président à la démocratie participative, explique que l'objectif est d'adopter un texte constituant l'avis du Comité Citoyen sur le Plan Climat Energie de Plaine Commune lors de la 4^{ème} réunion du Comité Citoyen. Il présente une proposition de méthode pour aboutir à cet avis.

Rappel sur l'historique

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie de Plaine Commune, un Comité Citoyen pour l'élaboration de celui-ci a été mis en place.

Ce Comité Citoyen a été constitué sur la base du volontariat des habitants suite à un appel à candidature par internet, mailing, courrier, diffusion de plaquettes auprès des mairies, articles dans les journaux municipaux et dans le journal communautaire En Commun. 60 personnes se sont montrées intéressées.

Au total 4 réunions de travail sont prévues :

- *1^{er} réunion : sensibilisation-information des habitants sur les dérèglements climatiques*
- *2^{ème} réunion : présentation du bilan énergie et carbone du territoire*
- *3^{ème} réunion (réunion courante) : présentation et discussion des pistes d'actions du plan climat energie*
- *4^{ème} réunion (16 juin) : Les habitants émettent des propositions relatives au plan et sur les actions proposées. Cet avis sera ensuite restitué aux élus communautaires au moment de l'adoption du Plan Climat Energie en conseil communautaire.*

Proposition relative à la forme de l'avis

Nous proposons que l'avis rassemble l'opinion concertée du Comité Citoyen sur :

- *Les actions et priorités proposées par les consultants et/ou la collectivité territoriale*
- *D'autres actions et priorités estimées comme nécessaires par les citoyens*

- *L'intérêt de poursuivre le processus de concertation avec les citoyens durant les phases ultérieures d'élaboration du Plan Climat Energie et, le cas échéant, les modalités de cette concertation*
- *La démarche elle-même : que pense les membres du Comité sur leur participation à ces réunions, leur organisation, les informations délivrées, les discussions, etc.*

Proposition relative à la méthode d'élaboration

Il est difficile, voire impossible de rédiger un texte à 30 personnes. Nous proposons donc la constitution d'un ou de plusieurs groupes constitué(s) de quelques personnes volontaires pour prendre en charge la rédaction d'un avis provisoire.

Dans le cas d'un seul groupe (cela dépend du nombre de volontaires), celui-ci aurait à rédiger l'ensemble de l'avis. Dans le cas de plusieurs groupes, ces derniers pourront se répartir la rédaction, par exemple par domaines thématiques (déplacements, déchets, bâtiments, éclairage publique, éducation à l'environnement).

Les volontaires acceptent de participer à un ou deux réunions supplémentaires pour rédiger l'avis ou une partie de celui-ci.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, s'appuyer sur Plaine Commune (Nelly Coste) pour l'organisation de ces réunions.

Proposition relative à la constitution des groupes

A l'issue de la discussion d'aujourd'hui (réunion courante), nous demanderons que les volontaires se fassent connaître et constituerons le ou les groupe(s) selon le nombre de volontaires.

Les autres membres du Comité acceptent que ces volontaires rédigent l'avis provisoire.

Proposition relative à l'adoption de l'avis

Durant la 4^{ème} réunion (16 juin), l'avis sera présenté au Comité. Celui-ci validera ou invalidera les propositions et pourra demander des modifications.

Ruth Stegassy demande aux participants ce qu'ils pensent de cette proposition, sachant qu'elle implique un engagement supplémentaire de la part des participants volontaires.

Une participante remarque que cela peut demander beaucoup de temps.

Malika Aït Gherbi précise que le groupe ne partira pas de rien ; des documents existent et peuvent servir de support. Nelly Coste propose si cela est nécessaire une réunion d'étape entre le groupe et Plaine Commune.

Une participante remarque qu'elle-même ainsi que sept autres participants sont membres du Conseil de Développement de Plaine Commune. Ce Conseil, organe officiel de l'agglomération, devra donner son avis sur la politique de développement durable de Plaine Commune, et en particulier sur le Plan Climat Energie. Elle estime que les membres du Conseil de Développement ne doivent donc pas se joindre au groupe de volontaires du Comité Citoyen.

En revanche, elle partage son expérience avec le Comité Citoyen, en notant que le travail d'élaboration de tels avis demande effectivement beaucoup de travail mais constitue un exercice très enrichissant.

* *

*

Présentation des pistes d'action du Plan Climat Energie

José Lopez, Directeur d'ICE, débute sa présentation en expliquant les deux orientations naturelles du Plan :

- travailler dans secteur les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire.
- croiser les potentiels d'action avec les compétences naturelles de Plaine Commune avec pour objectif de définir des actions sur lesquels la communauté d'agglomération peut agir avec efficacité, soit en maîtrise d'ouvrage, soit en incitation, pour toucher notamment les secteurs diffus, promouvoir les partenariats...

Dans le secteur de l'habitat, le potentiel facilement accessible est d'environ 30% de réduction des émissions. C'est dans le stock des bâtiments existants qu'il faut agir. On doit considérer que l'effort doit toucher toutes les catégories sociales. L'énergie constitue un vecteur de précarité ; en traitant le bâtiment, il faut intégrer des actions spécifiques de lutte contre la précarité énergétique.

Pour conduire cette action, nous proposons de bâtir des référentiels techniques qui permettent de décrire les mesures et les matériaux qui doivent être mis en place pour améliorer les performances énergétiques. Dans un premier temps, le référentiel proposé porte sur l'habitat individuel mais doit aussi être adapté au secteur du logement social afin que l'ensemble des bailleurs sociaux soient amenés à s'aligner.

Les actions dans ce secteur passent également par un travail d'animation partenariale qui permet de mobiliser et de faire monter en compétence les acteurs du bâtiment : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, prescripteurs, bureaux d'étude et architectes.

Pour enclencher la dynamique, nous proposons dans le court terme de faire démarrer ce programme d'actions par le biais d'un appel à projets en bâtiments exemplaires.

D'ici 2012 plusieurs projets de transports collectifs concernant ce territoire doivent aboutir : extension des lignes de métro 12 et 13, tangentielle nord, nouveau tramway... Ces projets vont améliorer la desserte du territoire avec des contenus en énergie moindres que ceux liés au transport individuel. Dans ce cadre, nous proposons de travailler sur l'intégration de ces transports collectifs au paysage et sur la gestion des intermodalités. Par exemple, il faut créer autour de nouvelle gare des infrastructures pour encourager le recours aux autres modes doux : parc à vélo sécurisé, accès piéton...

Nous proposons également des actions permettant de maîtriser la circulation et en particulier celle des poids lourds, notamment en réglementant les zones et les horaires de circulation. Il faut créer les conditions d'un approvisionnement du territoire qui limite au maximum la présence des poids lourds. Aujourd'hui, pour trois commerces mitoyens, trois camions différents viennent livrer. Il est possible de créer des ruptures de charge : des lieux où les camions s'arrêtent et la fin de livraison est réalisée en mode doux. Un exemple en est le service « La petite reine » à Paris, où, pour les derniers kilomètres, les colis sont livrés en vélo.

Nous avons compris que le domaine des déchets motive un fort intérêt de la part des habitants. Nous proposons dans ce domaine des actions de sensibilisation des citoyens en lien avec les enseignes de grande distribution présents sur le territoire.

Plaine Commune, en tant que collectivité territoriale, doit être exemplaire. La réalisation du projet d'amélioration de l'éclairage public serait une action significative pour l'agglomération et permet de donner l'exemple. Nous préconisons également l'amélioration de la gestion de l'énergie dans les services : la collectivité pourrait se doter d'un gestionnaire de flux pour venir en appui des collectivités dans ce domaine. Il s'agirait de faire le suivi des consommations d'énergie et d'eau, d'identifier les dérapages et de mettre en place des actions de corrections ou d'amélioration.

Des structures d'information en matière d'énergie et d'environnement existent sur le territoire (espace info énergie basé à L'Île-Saint-Denis). Nous proposons de les renforcer et de leur donner une capacité opérationnelle accrue.

Il est également important que les citoyens puissent identifier la démarche et s'y identifier : Plaine Commune pourrait mettre en place une procédure de labellisation « Plan Climat Energie » afin que l'institution donne son aval sur le contenu, les objectifs et les résultats d'initiatives mises en place par d'autres acteurs.

* *

*

Interventions de Michel Bourgain & des participants

Michel Bourgain, Vice-président délégué à l'environnement et à l'écologie : Je voudrais d'abord faire une observation générale : les engagements (3 X 20 d'ici 2020) relèvent de l'éducation et sensibilisation qui constituent des actions dont l'impact est difficilement mesurable. Il y a des engagements faciles à réaliser mais à faible effet, par exemple, ceux qui relèvent de la compétence communautaire, sur la gestion des déchets notamment. Par ailleurs, les actions à fort impact sont souvent plus difficiles à mettre en place. Je pense au domaine des transports par exemple où, pour encourager au report modal, il faut une alternative en infrastructure. L'amélioration des bâtiments constitue un autre domaine difficile : c'est extrêmement coûteux et hors de la portée de la Communauté d'agglomération. Il faut que les bailleurs, le département, les habitants y contribuent également.

En matière de communication et d'éducation, nous avons déjà mis en place des programmes d'éducation au développement durable et à l'énergie dans plusieurs classes primaires. On peut se donner comme objectif que tout enfant passe une fois dans sa scolarité par une classe énergétique. Aujourd'hui il y a 20 classes, il en faut peut-être 200.

Commentaire d'un participant : je voudrais savoir ce qui est fait au niveau des comportements. Dans les actions proposées, il y a des solutions techniques mais pas de travail sur les comportements. Par exemple, si l'on veut encourager la marche à pied, il faut des espaces propres à la marche.

Réponse de José Lopez : Dans le temps court de l'intervention, nous n'avons pas pu développer l'ensemble des actions, ni les détailler. Or, elles concernent à la fois les solutions techniques et les comportements. Néanmoins, pour modifier les comportements, il faut que des infrastructures soient mises en place, il faut justement des créer des espaces propres à la marche (solution technique) pour encourager la marche à pied (comportement). Inversement, pour mettre en place des solutions techniques dans le bâtiment, il faut créer de l'intelligence en architecture.

Intervention de Ruth Stegassy : je suis étonnée que vous n'avez pas parlé de formation. Or, la formation professionnelle est capitale.

Réponse de Christophe Milin : dans la présentation de ce soir, nous nous sommes concentrés sur les actions les plus fortes mais il faut savoir que la plupart de ces actions sont déclinées. En particulier, tout le travail sur le bâtiment performant doit s'accompagner de formations de professionnels pour les aider à appliquer de nouvelles pratiques. Toutes les mesures techniques que nous avons présentées sont à considérer avec leur encadrement.

Intervention de Benjamin Dessus : en vous écoutant, je me demande ce qui est spécifique dans les propositions d'une communauté d'agglomération aussi importante. Nous avons la chance de travailler sur un espace important. A votre place, j'aurai un réflexe d'aménageur. Votre discours est-il très différent de ce que dirait une commune ? Oui, probablement, donc il faut penser à l'urbanisme, la coordination, l'animation. Par exemple, regrouper des artisans, les sensibiliser, avoir une proposition commune. On sait que quand veut faire des travaux chez soi, on bute sur problèmes financiers, mais également et surtout sur des difficultés à trouver des artisans pour réaliser le travail.

Commentaire d'un participant : dans le domaine de l'habitat, je cite des actions possibles : inciter à appliquer d'autres températures, à changer de mode vestimentaire, à acheter son énergie ailleurs. En commentaire général, il me semble que votre document s'adresse beaucoup plus au monde de l'entreprise que celui du citoyen.

Réponse de Michel Bourgain : dans les années passées, nous avons lancé une vingtaine d'actions de sensibilisation autour de la question climatique à l'occasion de la semaine nationale du développement durable. Nous nous sommes vraiment donnés à fond. Puis, nous avons tout arrêté au bout de deux ans parce qu'il n'y avait que peu de résultats.

Je suis entièrement d'accord pour que les communes incitent à des comportements plus sobres. Dans les logements de Plaine Commune Habitat situés à Saint-Denis, on incite au respect des 19 degrés. La question mérite qu'on y travaille mais il faut savoir qu'on a du mal à mesurer la portée des changements de comportement.

L'urbanisme est une compétence communale. On ne l'aborde pas dans le Plan d'actions de l'agglomération. Mais en réalité, on le fait sans le dire : on est dans un milieu dense, on refait la ville sur la ville au lieu de l'étendre.

Pour ce qui concerne les artisans, je vous remercie de votre proposition. Il faut que dans l'ensemble des domaines de compétence, on fasse prendre conscience que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.

Je reste très préoccupé par les leviers qui vont permettre d'obtenir des rendements. Nous n'avons que 10 ans pour réduire de 20%.

* *

*

Présentation de l'étude d'amélioration de l'éclairage public par Céline Chasse et interventions des participants

Céline Chasse, chargée de mission à Plaine Commune : Nous avons mené avec ICE un travail sur l'éclairage public dans le cadre du Plan Climat Energie.

Actuellement, nous investissons environ 1 à 2 million d'euros par an. Ce chiffre va augmenter car il y a une volonté politique d'améliorer la qualité de l'éclairage.

L'objectif de l'étude est de dépenser moins tout en maintenant la qualité. Elle procède par une analyse par ratios pour se comparer à d'autres. Elle révèle de grandes différences entre les communes de l'agglomération : le temps d'éclairement, et le taux d'utilisation varient selon les communes. Les dépenses rapportées par habitant vont du simple au double.

L'étude donne les émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public, qui sont faibles comparés à celles d'autres secteurs. Améliorer la performance de l'éclairage public a cependant une valeur d'exemplarité.

A l'issue de l'étude, les actions proposées sont de remplacer les ballons fluorescents, d'harmoniser et d'optimiser les horaires d'éclairage. Les ballasts sont de petits appareillages qui déclenchent la source lumineuse. Remplacer les anciens ballasts par des modèles électroniques permet de rendre l'éclairage plus performant.

Question d'un participant : et l'éclairage solaire ?

Réponse de Céline Chasse : beaucoup de technologies nouvelles se développent actuellement : le solaire, l'éolien, les LED. Certaines ne sont encore qu'en phase d'expérimentation. Par exemple, le solaire pose encore le problème du stockage (batteries) car il faut stocker l'énergie en journée pour l'utiliser la nuit. Il reste à régler également la question de l'impact écologique des batteries. Un éclairage alimenté par l'éolien est installé en test à Issy les Moulineaux mais les résultats, pour l'instant, ne sont pas très probants. La technologie la plus intéressante actuellement est celle des LED qui consomment très peu d'énergie. Un luminaire avec des LED est actuellement en test dans la commune d'Epinau.

Question d'un participant : pourrait-on envisager de supprimer l'éclairage une partie de la nuit ou ne plus éclairer les chaussées mais seulement les trottoirs ? Dans certaines villes, on n'éclaire qu'un côté de la rue.

Réponse de Céline Chasse : la question porte aussi et avant tout sur la question de la sécurité. Il est quasiment inenvisageable sur des communes urbanisées comme la nôtre d'éclairer une partie de la nuit. Dans certains endroits, on peut cependant baisser de 30% la puissance électrique fournie, ce qui diminue la perception de 15 à 20%.

Si l'on n'éclaire qu'un point sur deux, on perd de l'uniformité et cela crée une gêne visuelle. Il vaut mieux réduire l'intensité uniformément.

Question d'un participant : quand je rentre chez moi, une lumière s'allume sur mon trajet. Est-ce envisageable d'installer un dispositif similaire dans une rue ?

Réponse de Céline Chasse : sur notre type de territoire, ce n'est pas forcément envisageable. Nous recevons actuellement beaucoup d'appels de citoyens quand le candélabre en bas de chez eux est éteint. Toutes nos voies sont éclairées, ainsi que les squares et les parcs, pour des raisons de sécurité. La meilleure solution est donc de baisser l'intensité.

Commentaire d'une participante : Oui, mais la pollution lumineuse est un problème.

Réponse de Céline Chasse : il existe des normes d'éclairage en fonction de différents critères : le ressenti de sécurité, la circulation, etc. Eclairer est de la responsabilité des communes. Si demain, il y a un accident dans une rue ou quelqu'un est agressé, et s'il est démontré que l'absence de luminosité est en cause, la responsabilité du maire sera engagée.

* *

*

Présentation de l'étude d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment par Christophe Milin et interventions des participants

Christophe Milin, bureau d'études ICE : Il s'agissait de définir un référentiel technique, avec des niveaux de performances minimum pour la réhabilitation de logements. L'objectif était de proposer des solutions techniques disponibles et mobilisables ainsi que de réfléchir aux moyens nécessaires pour mobiliser des financements. Enfin, nous avons défini des indicateurs de suivi.

A l'aide de simulations, nous avons identifié pour cinq types de maisons individuelles typiques du territoire un paquet de mesures techniques permettant de réduire les consommations. En moyenne, sur les logements individuels, il est possible de réduire de 70% les consommations d'énergie primaire.

Pour les logements collectifs, la moyenne des réductions atteint également de 70%, un peu moins pour les logements les plus récents.

L'étude a permis d'identifier 5 domaines d'actions :

- Faire vivre le référentiel en tenant compte de nouvelles avancées, par exemples les décisions réglementaires issues du Grenelle de l'environnement.
- Mettre en place un pôle technique au service des professionnels
- Assurer la qualité des réhabilitations, ce qui passe aussi par un renforcement des contrôles
- Travailler sur les mécanismes de financement : s'assurer que les propriétaires et les bailleurs sont en mesure de financer les travaux ou les aider à mobiliser des moyens qui permettent de réduire leur impact économique.
- Enfin, aider les bailleurs à appliquer le référentiel

Question d'un participant : ce référentiel technique s'inscrit dans quel cadre ? Est-ce un document obligatoire d'urbanisme ?

Réponse de Nelly Coste : il s'inscrit dans une démarche que Plaine Commune mène depuis plusieurs années mais qui ne portait que sur le neuf. Nous avons voulu l'étendre à la réhabilitation. Le référentiel n'a aucune valeur juridique. Il doit être négocié avec les bailleurs. Il y a des réglementations thermiques qui portent sur le neuf mais pas encore sur la réhabilitation.

Question d'un participant : est-ce qu'on peut intégrer au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ces prescriptions ?

Réponse de Michel Bourgain : non, il faut attendre les décisions issues du Grenelle de l'environnement. Il y aura des aides conditionnées par le niveau de performance énergétique et de nouvelles normes. La seule possibilité réglementaire ouverte actuellement c'est d'accorder 20% de coefficient d'occupation des sols (COS) quand la maison est très isolée.

Question d'un participant : dans le programme tel que présenté, on parle des économies sur la consommation mais pas d'actions sur la production. Par exemple, réduire la part du chauffage électrique qui a un très mauvais rendement : pour 100W rendus sur place, il faut produire 300W en énergie primaire. Votre programme n'inclut pas des actions telles que la diversification des sources d'approvisionnement, notamment la géothermie ou la production de calories liées à l'incinération des déchets.

Réponse de José Lopez : Ces questions sont traitées par le référentiel technique dans le cadre de programmes de rénovation qui visent notamment à favoriser les substitutions énergétiques et notamment à réduire la part du chauffage électrique. Un volet « augmentation de la part des énergies renouvelables au bilan » est inclus dans le Plan climat énergie ; il y a donc des actions de promotion des énergies renouvelables, notamment dans le bâtiment et dans l'industrie.

* *

*

Interventions de Dominique Carré & des participants

Dominique Carré, élu communautaire délégué en charge des transports et des déplacements : Le Plan Climat Energie s'appuie sur le Plan Local de Déplacements (PLD) et réciproquement.

Le Plan Local des déplacements est un document de planification, c'est le volet déplacement du schéma de cohérence territorial, mais c'est également un document opérationnel. Il préconise donc 30 actions à mettre en œuvre pour une mobilité durable.

Il établit un ordre de priorité dans les actions à mener pour favoriser la mobilité des citoyens : 1) aménager l'espace public pour favoriser les déplacements piétons, ou cycliste 2) développer les transports en commun, 3) organiser les déplacements en véhicules individuels. La volonté est donc très claire, il s'agit de réduire l'usage de la voiture. Pour atteindre cet objectif plusieurs actions sont déjà engagées et nous allons :

- Travailler sur les itinéraires pédestres
- Elaborer un schéma directeur cyclable : Si le principe est validé par les élus communautaires, nous devrions élaborer le schéma pour fin 2010. Il s'agira de planifier le développement des itinéraires cyclables sur le territoire.
- Réaliser 3 tramways : Le prolongement du T1 vers Asnières Gennevilliers, le tramway St Denis-Garges-Sarcelles (T5) et le tramway St Denis-Epinay-Villetaneuse (TRAM'Y T8) . Les travaux ont commencé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général 93, les mises en service vont commencer à partir de fin 2011. L'insertion du tram est l'occasion de redéfinir tout l'espace public de façade à façade. Le partage de la voirie se fera toujours au profit des modes doux de déplacement : une grande attention sera portée au confort des cheminements piétons et des pistes cyclables seront aménagées parallèlement au tracé du tram
- Mettre en service la tangentielle nord en 2014. C'est une ligne de tram-train en rocade entre Noisy le Sec et Sartrouville sous maîtrise d'ouvrage RFF/SNCF. La première phase concernera

précisément Plaine Commune puisqu'elle assurera la liaison le Bourget-Epinay. Les lignes en rocade assurent des liaisons de banlieue à banlieue sans passer par Paris. Les temps de trajets s'en trouvent raccourcis et les usagers sont moins tentés d'utiliser la voiture.

- Décharger la Ligne 13 du métro grâce au prolongement de la Ligne 14. Plusieurs solutions ont été étudiées pour décharger la ligne 13 et finalement la solution qui offre le meilleur compromis coût, efficacité, délai et qui est donc la solution retenue par le STIF est celle qui consiste à prolonger la ligne 14 de St Lazare à la Mairie de St Ouen. Cette solution s'accompagnera du prolongement de la ligne 13 à Stains puisqu'elle le rend possible.
- Travailler constamment avec la SNCF pour améliorer la fiabilité et la régularité des RER B, D et de la ligne H
- Essayer d'harmoniser la tarification. , la station Pierrefitte- Stains du RER D est la seule station du territoire de Plaine Commune en zone 4 demain, la station tangentielle avec laquelle elle sera en correspondance sera en zone 3. Harmoniser la tarification facilitera l'intermodalité et l'usage des transports collectifs.
- Créer des parking relais. Ils permettent aux populations de se rapprocher en voiture des zones où le réseau de transports collectifs est assez dense pour être une vraie alternative et de laisser la voiture pour utiliser les transports collectifs.
- Expérimenter La navette fluviale entre L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et La Défense. C'est un projet innovant dont l'expérimentation permettrait de vérifier qu'il offre vraie alternative.
- Travailler sur la pollution atmosphérique et sonore causée par les avions. Certaines villes du territoire sont impactées : Pierrefitte, Stains, le nord de Saint-Denis.

Intervention d'un participant : je ne prends pas de carte orange car je suis retraité. Tous les mercredis, je vais à Vigneux. Financièrement, cela me revient quasiment pareil de prendre ma voiture que les transports.

Réponse de Michel Bourgain : Pas si vous tenez compte de l'investissement, de l'assurance, du risque d'avoir un accident de voiture, du stress ou de la fatigue de la conduite, etc.

Intervention d'un participant : Le ticket T+ (qui permet de combiner plusieurs modes de transports collectifs) ne fonctionne qu'en transport de surface (bus, tram).

Réponse de Dominique Carré : Oui, Depuis le 1 juillet 2007 le ticket t+ permet de prendre plusieurs bus et tramways pendant 1h30¹ entre la première et la dernière validation.

La généralisation aux correspondances bus métro n'avait pas été retenue:

- en raison de son coût élevé de l'ordre de 100 M€/an qui obérait d'autres projets,
- parce que profitant très largement aux parisiens, elle remettait en cause la promesse régionale de consacrer 50% des améliorations à la grande couronne, 25% à la petite couronne et 25% à Paris.

Il faut savoir que 68% des franciliens n'ont pas d'abonnement de transports collectifs mais ceux qui utilisent les transports sont 80 % à en posséder un.

Soit pour 10 000 habitants

4 000 utilisateurs des TC

dont 3 200 abonnés

et 800 qui payent par ticket (mais qui ne sont pas tous les jours les mêmes et qui n'effectuent pas tous une correspondance).

Sur la base du nombre d'entrants (115 700) dans les stations de métro du territoire de Plaine Commune et considérant que la moitié des voyageurs se rabattent en bus, la correspondance

¹ Dans le métro c'est 2h entre le départ et l'arrivée.

gratuite bus métro bénéficierait à 115 700x0,5x0,2 (20% de voyageurs non abonnés) soit 11 500 voyageurs par jours.

Ce chiffre est à rapprocher des 340 000 habitants de Plaine Commune dont 110 000 détenteurs d'abonnement qui souhaitent plutôt des modifications de zones tarifaires.

Ceci étant, Un courrier a été envoyé au STIF et à la RATP pour demander d'étudier l'extension du T+ aux correspondances avec le métro à la faveur de l'arrivée de 2 nouveau tram sur le territoire de Plaine Commune ce qui rééquilibre l'avantage de la mesure entre Paris et la Banlieue.

Question d'un participant : Sur le territoire, 52% des émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport. Comment comptez-vous baisser ces émissions avec les mesures ?

Réponse de Dominique Carré : Il faut proposer des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière. Le Plan Local des Déplacements de Plaine Commune a été avec l'objectif de prioriser la place du piéton ou du cycliste sur l'espace public au détriment de la place de la voiture. Il ne s'agit pas de supprimer la place de la voiture, mais bien de la réduire. Pour que les habitants préfèrent prendre les transports collectifs à leur voiture, il faut leur permettre de rejoindre confortablement les stations de métro ou les gares, pour qu'ils ne soient pas tentés de faire leurs courses de proximité en voiture, il faut leur offrir de larges trottoirs devant les commerces... ce sont toutes ces actions qui relèvent de la compétence de Plaine Commune que l'on peut mettre en œuvre pour limiter le recours à la voiture. Bien sur, nous insistons pour de développement du réseau de transports collectifs, mais ni le financement ni la décision finale ne nous appartient alors nous agissons sur les maillons de la chaîne des déplacements sur lesquels nous pouvons agir

Intervention de Michel Bourgain : le taux moyen d'équipement automobile des ménages est très faible. Sur Plaine Commune, il n'y a pas une voiture par ménage sur Plaine Commune. Les conditions pour un comportement vertueux existent donc, il faut appuyer.

Dans le domaine des transports, nous savons que les fabricants vont inventer de nouvelles technologies moins consommatrices, mais il ne faut pas oublier l'effet rebond ; il faut donc associer des actions sur le comportement et d'autres sur les technologies si l'on veut diminuer la demande.

Question d'un participant : je reviens sur le coût des transports : je possède une carte orange 2 zones, mais quand je me rends en zone 3, il n'y a pas de tarif complémentaire ; il faut reprendre un ticket entier.

Réponse de Dominique Carré : Le STIF est l'organisme responsable en matière de tarification. Aujourd'hui il ne répond pas favorablement à ce genre de demande. Nous demandons que des études soient menées sur les aménagements tarifaires mais il faut aussi avoir conscience du coût de ces mesures. Par exemple le Ticket T+ dans sa forme actuelle (pas de correspondance avec le métro) a dû couté 26 M€ (chiffre estimatif) en année pleine pour 5% des voyageurs susceptibles de prendre plusieurs bus avec le même ticket (soit environ 200 voyageurs pour 10 000 habitants).

Intervention d'un participant : Avant, j'habitais à Grenoble. Les transports fonctionnent avec une carte sur laquelle on peut rajouter des tickets individuels quand c'est nécessaire.

Question d'un participant : vous avez évoqué des actions sur les pistes cyclables mais le problème est également de pouvoir stationner son vélo chez soi, donc avoir local à vélo. Avez-vous prévu des garages à vélos ?

Réponse de José Lopez : Oui, cette question est traitée dans le plan d'actions. De plus, la SNCF réfléchit actuellement à la mise en place d'aires de stationnement sécurisées.

Dominique Carré Les normes de construction incluses dans les PLU devraient aussi de plus en plus intégrer des règles sur le stationnement des vélos dans les immeubles d'habitation.

Question d'un participant : Existe-t-il une réflexion sur le bilan en termes d'émissions du tramway ? Ou du centre ville piéton mis en place il y a 3 ou 4 ans ?

Réponse de Benjamin Dessus : On connaît les ratios nationaux des différents modes de transport. Pour avoir un bilan local, il faudrait faire une étude.

Cependant, je voudrais faire une remarque plus générale : la vraie problématique est liée au rôle d'aménageur de Plaine Commune et consiste à réfléchir à la manière de limiter les déplacements. Avec les transports, qu'ils soient collectifs ou individuels, si l'on crée plus de fluidité, les gens vont aller de plus en plus loin pour travailler ou pour les loisirs.

Dominique Carré le PLD de Plaine Commune doit, à la lettre de la loi, être évalué au bout de 5 ans. Une des actions préconisée par le PLD était donc la mise en place d'un observatoire qui pourrait s'appuyer sur des données de ce type pour mesurer l'impact des actions sur la qualité de l'air. La direction des transports y travaille.

Question d'un participant : pouvez-vous décliner les bilans des transports selon les différents modes ?

Réponse de Nelly Coste : pour la question concernant le bilan en émissions de la piétonisation du centre de Saint Denis, nous avons les résultats d'une étude portant sur la réduction du nombre de véhicules mais pas sur les émissions.

Pour ce qui concerne la répartition des bilans du secteur des transports selon les différents modes, nous l'avons présenté lors de la précédente réunion ; vous pouvez en consulter le compte rendu.

* *
*

Interventions de Sylvain Ros & des participants

Sylvain Ros, en charge des déchets : le traitement déchets prend de l'importance car plus il y a de déchets, plus on doit les collecter, les transporter et les traiter, ce qui consomme de l'énergie, appauvrit les ressources naturelles et pollue.

Pour les consommateurs, les poubelles ne sont que la partie visible de l'iceberg car ils ne conçoivent pas l'énergie nécessaire, l'eau utilisée, et les nuisances. En outre, il faut prendre en compte toutes les ressources qui sont utilisées lors de la production.

A Plaine Commune, nous travaillons à développer une politique de réduction des déchets à la source à la source. Un programme de réduction des déchets est en cours de définition par Sycotom (gestionnaire des déchets pour l'agglomération), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et Plaine Commune.

Le consommateur peut également choisir lui-même ses produits avec pour objectif de réduire les déchets. C'est le cas, par exemple pour la consommation d'eau : en Ile-de-France, la qualité minérale et sanitaire de l'eau du robinet est comparable celle de l'eau en bouteille. Consommer de l'eau courante évite de produire 10 kg de déchets.

Plaine Commune travaille également sur les déchets verts et la mise en place d'une ressourcerie pour que les produits ne deviennent pas des déchets. Nous voulons également multiplier les capacités de tri sur le territoire.

Question d'un participant : il faudrait aussi que tout le monde soit obligé de trier. J'exerce une profession libérale et je n'ai pas le droit d'avoir une poubelle de tri. Les taxes professionnelles que je paie sont très élevées mais je n'ai pas le droit d'utiliser les poubelles de tri des particuliers.

Réponse de Denis Rondeau : Chaque habitant a le droit de jeter jusqu'à 1100 kg d'ordures ménagères par an. Si la quantité est plus élevée, il faut une convention.

Question d'un participant : Dans les contrats avec les incinérateurs, y a-t-il une clause qui stipule que si les quantités de déchets baissent, les communes doivent payer des pénalités ?

Réponse de Michel Bourgain : Pas ici. Il y a une obligation financière mais pas juridique : le Sycotom appartient aux communes et il faut qu'elles puissent amortir cet investissement. La création d'une usine de méthanisation des déchets est en projet.

Question d'un participant : le tri sélectif a été mis en place mais il subsiste des problèmes avec certains bailleurs. Il y a des tours entières où il n'y a pas de poubelles de tri. Comme les zones de collecte ont été supprimées, il n'y a aucun endroit où ramener les déchets recyclables. En province, certaines villes mettent à disposition des bornes de tri où l'on peut se déplacer avec nos sacs.

Réponse de Sylvain Ros : le niveau de tri à Plaine Commune est de moins de 10%. En région parisienne, le niveau moyen est autour de 14%. Comme le tri sélectif au pied de l'immeuble a été adopté pour l'agglomération, les bornes de tri ont été retirées.

Question d'un participant : on n'encourage pas les commerçants et les entreprises à trier ?

Réponse de Sylvain Ros : on y réfléchit actuellement car il y a plus de matériaux recyclables chez les professionnels (56% de recyclable). On travaille là-dessus.

* *

*

Interventions des participants sur la méthode de constitution de l'avis

Les participants proposent la mise en place d'un logiciel participatif pour rédiger l'avis en commun.

Il ne faudrait constituer qu'un seul groupe et non plusieurs

Nelly Coste : L'avis rédigé par le Comité Citoyen sera transmis à tous les élus de plaine Commune. J'espère revenir vers vous d'ici la fin de l'année pour vous dire comment vos remarques ont été prises en compte.

Michel Bourgain : si le comité en exprime le vœu, on peut transformer le comité citoyen en comité de suivi et de mise en œuvre du plan.

Par ailleurs, en écoutant vos propositions, je me dis qu'on pourrait créer un petit groupe de réflexion sur la question de comportements.

Les citoyens volontaires prennent contact avec Nelly Coste pour constituer le groupe de travail chargé de la rédaction d'une version provisoire de l'avis.

* *

*